

Objet : Délib.2011.46 Convention de service de restauration avec le Mas des Champs

**L'an deux mille onze et le six septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 31 août 2011
Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, Eric CLO, Michel RODEL, Franck DENOLLY
Mesdames Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Annick MOURARET, Noélie LASCOLS,
Absents excusés : Sylviane MONNOT, Guy BATTAGLINI,
Secrétaire de séance : Mr Michel CROS
*Pouvoir de Sylviane MONNOT à Michel CROS
Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Annick MOURARET***

Monsieur le Maire rappelle que la commune a passé une convention avec le Mas des Champs lors de la mise en place du service de restauration scolaire en 2001, convention selon laquelle le prestataire du Mas des Champs fournit les repas du restaurant scolaire. A la demande de Monsieur le Trésorier cette convention doit être renouvelée et formalisée. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à passer cette convention avec le Mas des Champs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer une telle convention avec le Mas des Champs.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**